

ENERGIA 55
Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 16 bis rue Mohan
55200 GIRONVILLE SOUS LES COTES
519 101 075 RCS BAR LE DUC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 25 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 août, à 10 heures,

Les associés de la société ENERGIA 55, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, divisé en 3 000 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Dominique NOEL, titulaire de 1499 parts sociales en pleine propriété, titulaire d'une part en usufruit et une part en nue-propriété,

Monsieur Fabrice NOEL, titulaire de 1499 parts sociales en pleine propriété, titulaire d'une part en usufruit et une part en nue-propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice NOEL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Constat de la fin des fonctions de l'administrateur provisoire,
- Nomination de gérants,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle que par ordonnance du Juge des référés du Tribunal de Commerce de BAR LE DUC en date du 12 octobre 2021, Maître Christophe GELIS du cabinet KSG à NANCY a été désigné comme administrateur provisoire de la SARL ENERGIA 55 pour une durée de six mois soit jusqu'au 12 avril 2022.

Que par ordonnance du même Juge en date du 19 avril 2022, la mission de l'administrateur provisoire a été prolongée de six mois, soit jusqu'au 12 octobre 2022.

En conséquence de la fin de mission de l'administrateur provisoire, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérants pour une durée illimitée à compter du 12 octobre 2022 :

Monsieur Fabrice NOEL
né le 22 février 1966 à COMMERCEY
de nationalité française
demeurant 16 rue Mohan 55200 GIRONVILLE SOUS LES COTES

Monsieur Dominique NOEL
né le 2 mars 1967 à COMMERCEY
de nationalité française
demeurant rue aux 4 Vents 55200 GIRONVILLE SOUS LES COTES

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Fabrice NOEL et Dominique NOEL déclarent, chacun pour leur compte, qu'ils acceptent les fonctions de gérant et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Monsieur Dominique NOEL

*lu et approuvé, bon pour
acceptation des fonctions
de gérant*


Monsieur Fabrice NOEL

*lu et approuvé, bon pour
acceptation des fonctions de
gérant*
